

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Session extraordinaire du 9 décembre 2005

Comité National de la Recherche Scientifique

Le 8 décembre 2005

Les présidents de section et de commission interdisciplinaire du Comité National de la Recherche Scientifique se sont réunis le 8 décembre 2005, dans le contexte de la préparation de la session extraordinaire du Comité National du 9 décembre 2005.

Cette session formalisera les propositions du Comité National sur l'évaluation de la Recherche, qui seront confrontées aux dispositions du projet de loi de programme pour la Recherche portant création d'une Agence d'Evaluation de la Recherche (AER).

Sans anticiper sur les conclusions de ce débat, la CPCN insiste sur les points suivants, prenant en compte les motions précédemment votées et la discussion du 8 décembre :

L'évaluation régulière dont ne bénéficient aujourd'hui que les personnels et unités rattachés à certains organismes de recherche (en particulier le CNRS et l'INSERM) doit être étendue à l'ensemble des acteurs de la recherche. Une évolution des procédures d'évaluation en France est donc nécessaire.

- Aujourd'hui, les principales instances d'évaluation (CoNRS, CNU, comités INSERM, etc.) tiennent leur légitimité de l'expérience directe de la pratique et des milieux de la Recherche, confortée par la représentativité que donne une forte proportion de membres élus par leurs pairs. Le projet de loi prévoit la création d'une « *Agence d'Evaluation de la Recherche* » (AER) qui serait exclusivement constituée de membres nommés. Il s'agirait là d'une grave erreur. Nous notons que sur ce point comme sur d'autres, le projet de loi ne tient pas compte du large débat engagé depuis deux ans.
- Les dispositions du projet de loi sont floues. Le contenu des décrets d'application représentera en tout état de cause un enjeu essentiel. En particulier, la question centrale de l'évaluation des enseignants-chercheurs n'est pas abordée. Le projet d'AER tel qu'il est défini, met en place une structure supplémentaire qui ne peut que dégrader la qualité de l'évaluation là où elle est déjà effectuée. Cette structure centralisée, détachée de chaque contexte opérationnel et du processus de décision, ne pourrait conduire qu'à une évaluation de pure forme.
- L'évaluation par une instance unique de l'ensemble des opérateurs (organismes, universités, grandes écoles, etc.) et des programmes incitatifs va dans le bon sens. Elle doit s'appuyer sur l'évaluation des unités et de l'ensemble des personnels.
- La CPCN est prête à participer à la mise en place d'une structure de coordination de l'évaluation des unités et des personnes, construite à partir des instances d'évaluation spécifiques à chaque contexte.

Ces questions seront au centre du débat lors de la session extraordinaire du Comité National de la Recherche Scientifique du 9 décembre.

Conférence des Présidents du Comité National de la Recherche Scientifique (CPCN)

Vendredi 9 décembre 2005

Séance plénière à 14h ; Conférence de presse à 17h45

Université René Descartes UFR des Saints Pères

45 rue des Saints Pères 75006 Paris - Métro: Saint Germain des Prés

Pour en savoir plus : <http://www.cnrs.fr/comitenational/cpcn/seancepleniere.htm>